# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 juillet 2015 3.5

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

VENTE A L’AMIABLE

D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

A MONSIEUR RONDELLI

APPROBATION

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**La ville de Riorges est en train d’aménager la coulée verte sise entre la rue Barthélémy Thimonnier et le passage de Donzdorf. Dans le cadre de cet aménagement, il a été constaté que l’angle "nord-ouest" de la parcelle AB 16 n’était pas exploitable. La commune de Riorges a alors sollicité monsieur Daniel DOMIN et monsieur Vincent RONDELLI pour l’acquisition de ce reliquat.

Un accord amiable est intervenu entre la commune de Riorges et monsieur RONDELLI pour la vente d’une parcelle de 53 m², cadastrée, après division, sous le numéro **(16)b** de la section **AB,** issue de la division la parcelle AB 16 d’une contenance initiale de 619 m².

Cette vente s’effectuera à un prix de 530 € soit 10 € le mètre carré.

Les frais d’actes et les frais de géomètre seront à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET, notaire à Riorges.